

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »  
DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,  
le dix décembre,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 04 décembre 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 25

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 0

Absents : 1

Votants : 30

**PRESENTS :**

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,  
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,  
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, M. MARCEAU, M. MARCON,  
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,  
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERIAT, M. VALEYRE, M. VIAL,  
Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON

**EXCUSES REPRESENTES :**

Mme JOLIVET ; Pouvoir donné à M. HAURY  
Mme TEYSSIER ; Pouvoir donné à Mme GOMEZ  
Mme JANISSET ; Pouvoir donné à M. VALEYRE  
Mme GINET ; Pouvoir donné à M. SALGADO  
M. BLANCHARD ; Pouvoir donné à M. RIVET

**ABSENT :**

Mme CHALANCON-LYOTHIER

n° 20241210\_D\_133

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

**Commission :**  
**Cycle de l'Eau**

**Objet :**  
**Renaturation,**  
**restauration de la**  
**continuité écologique**  
**du cours d'eau du**  
**Sambalou à Saint**  
**Just Malmont :**  
**Avenant n°1 au lot**  
**n°3 Aménagement**  
**bois – serrurerie**

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Cycle de l'Eau propose au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver l'avenant n°1 au lot n°3 : Aménagements bois – Serrurerie du marché de travaux relatif à la renaturation, restauration de la continuité écologique et mise en valeur du cours d'eau du Sambalou à Saint-Just-Malmont.

Détail de l'avenant :

Montant initial du lot :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	83 015,00 €
- Montant TTC :	99 618,00 €

Détail de l'avenant proposé :

La charpente de la passerelle bois de 9m de long, initialement prévue en bois brut, sera finalement réalisée en lamellé-collé pour des raisons structurelles

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	+ 630,00 €
- Montant TTC :	+ 756,00 €

- % d'écart introduit par l'avenant : + 0,76 %

Montant du lot n°1 : Terrassement – Voirie – Réseaux :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	83 645,00 €
- Montant TTC :	100 374,00 €

AR Prefecture

043-244301131-20241210-20241210\_D\_133-DE  
Reçu le 17/12/2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

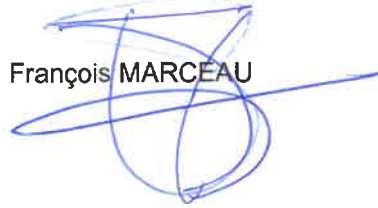
- Approuve l'avenant de plus-value (+ 630,00 € HT) au lot n°3 : Aménagements bois – Serrurerie du marché de travaux relatif à la renaturation, restauration de la continuité écologique et mise en valeur du cours d'eau du Sambalou à Saint-Just-Malmont.
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, les jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.


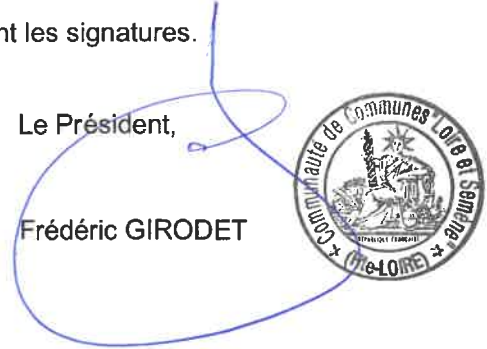
Le Secrétaire de séance

François MARCEAU



Le Président,

Frédéric GIRODET



**AR Prefecture**

043-244301131-20241210-20241210\_D\_133-DE  
Reçu le 17/12/2024